

La mutation du système d'élevage ovin en zone aride tunisienne : cas du gouvernorat de Gafsa

Hajji A.

in

Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.).
Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39

2000

pages 17-26

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000344>

To cite this article / Pour citer cet article

Hajji A. **La mutation du système d'élevage ovin en zone aride tunisienne : cas du gouvernorat de Gafsa.** In : Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.). *Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours.* Montpellier : CIHEAM, 2000. p. 17-26 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La mutation du système d'élevage ovin en zone aride tunisienne

Cas du gouvernorat de Gafsa

Abdelmajid Hajji
CRDA de Gafsa (Tunisie)

Résumé. Le gouvernorat de Gafsa a une tradition ancestrale en élevage ovin. Malgré sa régression, cette activité continue à occuper une place économique et sociale appréciable. Amorcée depuis plusieurs décennies, la mutation de cette activité s'est accélérée au cours des 20 dernières années et a favorisé l'émergence d'un nouveau système ayant ses propres spécificités. Les traits dominants de ce système sont : une semi-intensification qui le rend de moins en moins dépendant des ressources alimentaires naturelles et qui aggrave le déficit fourrager de la région, et une recherche continue d'amélioration de sa productivité. Auparavant l'élevage était à la base de l'activité économique. Actuellement de nouvelles fonctions lui sont assignées : constituer une bonne opportunité d'investissement et d'accumulation pour les gros éleveurs et être un moyen de valorisation des ressources alimentaires et de la main-d'œuvre familiale pour les petits et moyens éleveurs. Ce système d'élevage soulève des interrogations quant à sa viabilité.

Mots clés. Elevage ovin – Zones arides – Système d'élevage – Parcours.

Introduction

Le champ de réflexion sur les questions se rapportant à l'élevage en zones arides est vaste. L'approche pluridisciplinaire est indispensable. L'apport des sciences végétales et animales est certes primordial, mais ne rend pas compte du fonctionnement de cet élevage, de ses logiques internes et de sa mutation. Les sciences humaines permettent de bien élucider ces questions. Certains travaux des socio-économistes sur l'élevage en zones arides ne sont plus d'actualité. Ceux qui sont récents, n'ont concerné que des espaces limités qui ne peuvent pas rendre compte de la diversité des situations. Le système d'élevage ovin du gouvernorat de Gafsa est un cas particulier qui peut présenter un intérêt pour les chercheurs et développeurs si l'on veut comprendre les tendances récentes et futures de cet élevage.

La présente communication porte sur le système d'élevage ovin dans le gouvernorat de Gafsa. Le but visé est une contribution à une meilleure connaissance des systèmes existants en zone aride. Il faut signaler qu'on n'abordera pas tous les aspects qui sont en rapport avec cette question. On mettra l'accent sur ceux qui présentent le plus d'intérêt.

Pour réaliser ce travail nous avons consulté divers écrits et des données statistiques relatives à la question de l'élevage ovin, et enquêté au moyen d'interviews auprès d'éleveurs et de bergers dans différentes zones de la région de Gafsa.

I – Contexte régional et place de l'élevage ovin

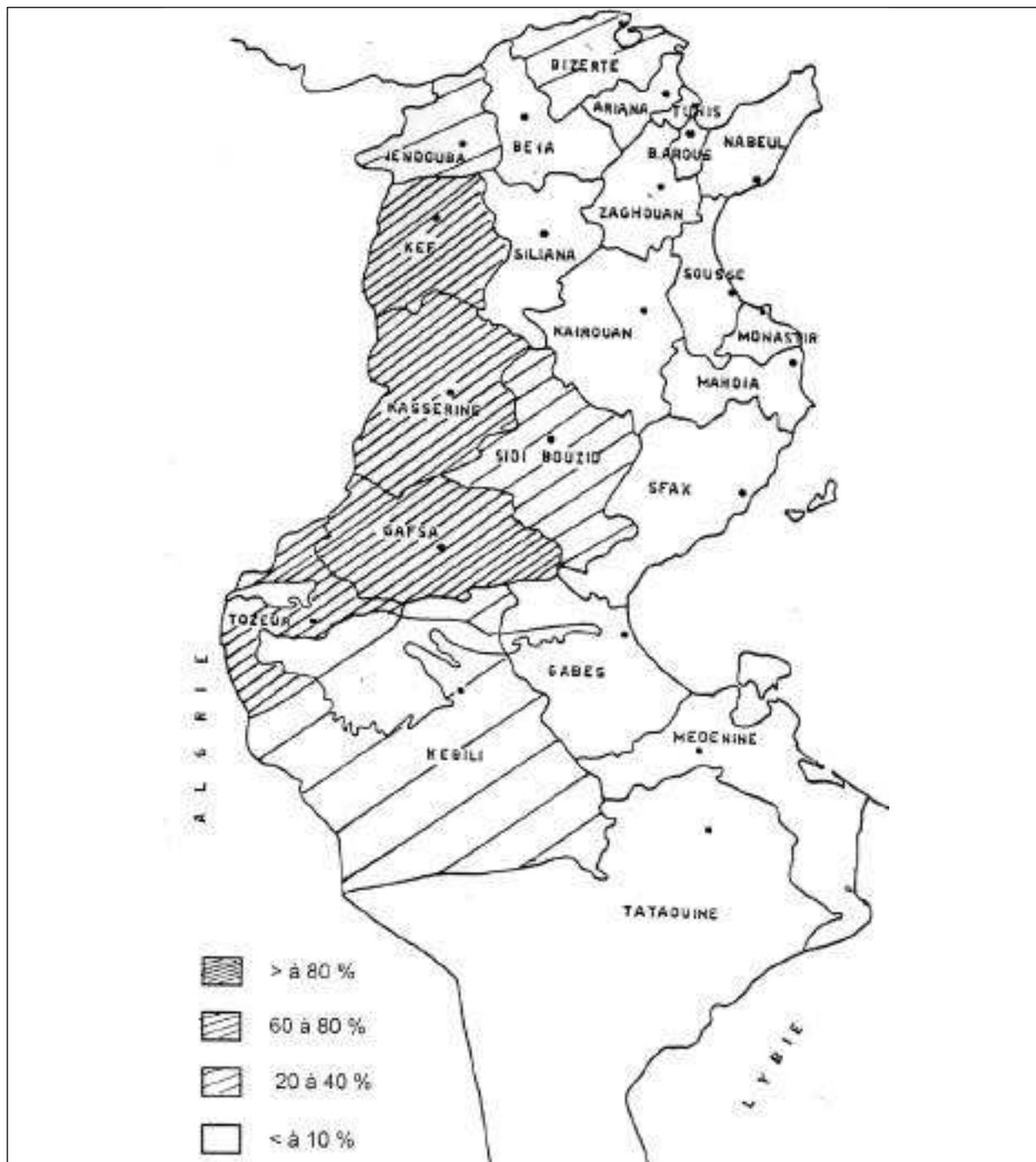
1. Le contexte naturel

Le gouvernorat de Gafsa est situé au sud-ouest de la Tunisie. C'est une région de transition entre les hautes steppes de la Tunisie centrale et les basses steppes. Selon l'indice bioclimatique de L. Emberger,

il est situé à l'étage méditerranéen aride, sous-étage inférieur à hiver tempéré. La plus grande partie de son territoire s'apparente aux régions présahariennes. Au nord de cette région la pluviométrie moyenne annuelle varie de 150 à 180 mm. Dans la partie sud, celle-ci est comprise entre 100 et 120 mm. les précipitations sont marquées par leur variabilité et leur caractère torrentiel. Pour Gafsa les précipitations extrêmes ont été de 27mm en 1911 et 501mm en 1990. La température moyenne est de 19,3°C. Cette température peut atteindre 49°C en été et -6°C en hiver.

L'insuffisance des précipitations, leur variabilité et la fragilité du milieu naturel posent des limites à la pratique de l'agriculture. L'élevage des petits ruminants et des camélidés était le meilleur moyen pour valoriser un tel milieu.

Figure 1. Importance de la race queue fine algérienne dans l'effectif des brebis par gouvernorats (%)



Source : Ministère de l'Agriculture (1994-95)

2. Place de l'élevage ovin

En Tunisie l'élevage ovin compte en 1995 un effectif de 3 778 000 brebis. C'est le double de celui de l'année 1964. Cet élevage ovin a beaucoup perdu de son rôle suite au développement des autres spéculations végétales et animales. L'élevage ovin contribue pour 5,9% à la production agricole totale. Malgré cette faible contribution, sa place sur le plan social n'est pas négligeable, puisque sur les 471 000 exploitants du pays, 259 700 (soit plus que la moitié) élèvent des ovins.

Il y a plus que 30 ans, en plus de la pratique d'une agriculture dans les oasis et de l'agriculture en sec dans des endroits limites et disparates, l'élevage ovin était l'activité agricole dominante. La majorité de la population assurait son existence grâce à cette activité. L'importante étendue des parcours permettait un élevage ovin extensif. Malgré le recul de son rôle, cet élevage continue à occuper une place importante. En effet, il contribue pour environ le tiers à la production agricole et pour environ 32% à l'emploi agricole. Parmi les 15 400 exploitants du gouvernorat de Gafsa, 8600 élèvent des ovins (soit 55 %).

Cet élevage participe pour 84% à la production en viande de la région et pour plus de 50% à celle du pays.

II – Race élevée, effectifs, composition du troupeau et relation élevage-superficie des exploitations

1. Races élevées : substitution de la race traditionnelle barbarine par la race algérienne queue fine

Traditionnellement, la race dominante était la barbarine à grosse queue (Nejdi). Il est très difficile de connaître l'époque de l'introduction de la queue fine (Bergui) algérienne dans la région et son élevage en tant que race pure, même si Bardin (1944) signale qu'elle a commencé à être introduite au début des années 40 dans les zones frontalières. Probablement quelques croisements avec cette race algérienne existaient depuis longtemps dans ces zones. On sait également que les colons l'ont introduite dans quelques fermes du pays en raison de sa meilleure rentabilité¹.

On a pu constater que dans la région le rythme de substitution de la barbarine par la queue fine s'est accéléré à la fin des années 70. Actuellement cette dernière représente 98% du cheptel ovin alors que la barbarine ne représente que 2 %.

La régression de la transhumance et des parcours a obligé les éleveurs à recourir aux aliments concentrés qui au début étaient subventionnés. La queue fine s'est révélée une race qui valorise mieux ce type d'aliments en assurant une production numérique en agneaux plus élevée et ayant de meilleures qualités bouchères.

L'accroissement des effectifs, la semi-intensification de l'élevage et cette substitution de race ont été la réponse des éleveurs face au rétrécissement et à la dégradation des parcours et au problème du sous-emploi.

La substitution n'a pas seulement concerné le gouvernorat de Gafsa. Elle a touché également d'autres régions (Figure 1). La part de la queue fine dans le cheptel ovin national est passé de 6,6% en 1953 à 9,4% en 1964 (secrétariat d'état au plan et à l'économie nationale), puis à 34,6 % en 1994 (ministère de l'Agriculture, 1994-95). Entre 1964 et 1994 l'effectif a été multiplié par 1,6 pour la barbarine et par 8,2 pour la queue fine.

D'après les résultats de l'enquête structure (ministère de l'Agriculture, 1994-95), cette race est concentrée avant tout dans les gouvernorats frontaliers avec l'Algérie dont elle est originaire. Dans les gouvernorats du Kef, Kasserine, Gafsa et Tozeur, elle représente 86,2% de leur cheptel ovin. Cette région élève 71,5% de l'effectif national de cette race.

Malgré la suppression progressive de la subvention du concentré, les éleveurs n'ont pas été découragés et ont continué à élever cette race. La substitution des ces aliments a été faite au profit du son et de l'orge.

2. Les effectifs et la composition des troupeaux : un fort accroissement des effectifs et une importante modification de la composition du cheptel

Il est erroné de prétendre connaître l'effectif réel des ovins. En réalité il peut varier selon l'année. Cette variabilité n'est plus due comme dans le passé à la mortalité en année de disette. Actuellement, une année favorable peut encourager les éleveurs à accroître leurs effectifs. Une année sèche oblige surtout les petits et moyens éleveurs à réduire les effectifs pour acheter des aliments. Les ventes et achats d'animaux ne sont pas seulement limitées à la région. D'autres régions peuvent également être concernées. L'importance de cette variation n'est pas connue.

Les chiffres des effectifs ne sont donc que des estimations approximatives. Malgré cela, on peut en tirer des enseignements. D'après l'enquête structure 1994-1995, pour le gouvernorat de Gafsa, cet effectif est de 360 000 têtes ovines dont 294 500 sont des brebis. Ne pouvant pas disposer de données anciennes sur l'effectif de Gafsa, on peut se baser sur les deux gouvernorats de Gafsa et de Tozeur ensemble (l'ex-gouvernorat de Gafsa avant son partage en 1980). Pour celui-ci l'effectif est passé de 188 400 brebis en 1974 (ministère de l'Agriculture, 1974) à 335 700 en 1994. L'accroissement a été de 78 %. Il est fort probable que cet accroissement ait été plus important pour le gouvernorat de Gafsa pris à part. Cela n'est pas négligeable, si on le compare à celui du pays qui n'a été que de 42 %. Cette importante évolution de l'effectif du cheptel ovin constitue une particularité qui caractérise le gouvernorat de Gafsa.

D'après l'enquête structure 1994-1995 la composition du troupeau serait celle établie au Tableau 1.

Tableau 1. Composition du troupeau, gouvernorat de Gafsa)

	Nombre de têtes	Part en %
Brebis	294 500	81,8
Béliers	5 700	1,6
Antenaises	3 400	0,9
Antenais	2 400	0,7
Agneaux	28 700	8,0
Agnelles	25 400	7,0
Total	360 100	100,0

Source: Ministère de l'agriculture (1994-1995).

D'après cette composition il est surtout important de constater la très faible proportion des antenaises qui normalement devraient assurer le remplacement des brebis de réforme. Cette part est la plus faible du pays. Elle est de 0,9% contre 6,7% au niveau national. Cette caractéristique est une autre particularité de l'élevage ovine dans le gouvernorat de Gafsa. Elle est expliquée par le recours essentiellement aux antenaises amenées d'Algérie, toutes prêtes pour le renouvellement et vendues sur les marchés à des prix défiant toute concurrence.

En effet il s'est avéré qu'il est plus rentable d'acheter ces antenaises que de garder des agnelles en supportant des dépenses pour leur alimentation. Pour le renouvellement, les petits et moyens éleveurs ne gardent pratiquement pas les antenaises. Pour les gros, ce renouvellement est effectué pour 70% de l'extérieur et pour 30% de leur propre cheptel.

À l'élevage ovine est en général associé un élevage de caprins et parfois de bovins ou de camélidés. Les caprins représentent environ 12% de l'effectif des petits ruminants.

3. Taille des troupeaux et taille des exploitations

Chercher s'il y a une corrélation entre la taille des troupeaux et la taille des exploitations est une tentative vaine. On peut tout de même constater que (Tableau 2) :

- les petits éleveurs sont en même temps de petits propriétaires de terre ;
- dans les grandes exploitations (superficie > 100 ha) les petits et moyens troupeaux sont inexistantes ;
- par contre les gros éleveurs ont des exploitations dont la superficie est variable. Environ 59,5% de cette classe ont des propriétés dont la superficie est inférieure à 20 ha. Seulement une faible proportion (4,5 %) exploite une superficie qui dépasse 100 ha.

Tableau 2. Classes d'éleveurs selon les classes des exploitations

	< 20 ha nombre	20-50 ha %	50-100 ha nombre	>100 ha %	nombre	%	nombre	%
< 20 brebis	2 350	27,4	334	4,0	-	-	-	-
20-100 brebis	3 013	35,1	1 098	12,8	425	5	-	-
>= 100 brebis	747	8,7	235	2,8	215	2,6	57	0,6
Total	6 110	72,2	1 667	19,6	640	7,6	57	0,6

Source : Ministère de l'Agriculture (1994-95)

Pour les gros éleveurs de la région, l'effectif moyen est de l'ordre de 130 brebis pour une superficie moyenne de 20 ha. Cela signifie que la charge est supérieure à 6 brebis par ha. Elle est plus élevée que pour les petits et moyens éleveurs. Lorsqu'on sait que la végétation naturelle de leurs parcours ne contribue dans les meilleurs des cas que pour 25% dans la satisfaction des besoins du cheptel, on conclut que ce type d'élevage est devenu très dépendant de ressources alimentaires en grande partie extérieures.

III – Catégories d'éleveurs

D'après l'enquête structure 1994-95, et comme mentionné dans le Tableau 3, 8574 exploitants sont des éleveurs d'ovins, 31,4% d'entre eux ont moins de 20 brebis, 54% ont en effectif compris entre 20 et 100, et 14,6% ont un effectif supérieur ou égal à 100 brebis. Donc les petits et moyens élevages dominent.

Tableau 3. Catégories d'éleveurs

classes d'éleveurs	éleveurs	
	nombre	%
< 20 brebis	2 684	31,4
20 à 100 brebis	4 636	54,0
>= 100 brebis	1 254	14,6
Total	8 574	100,0

Source: Ministère de l'Agriculture (1994-95)

Les gros éleveurs (possédant plus que 100 brebis) détiennent plus que 55% des brebis. Les petits se partagent moins de 9%, si on considère qu'ils possèdent en moyenne 20 brebis. L'inégalité d'appropriation est donc très forte, puisque les gros constituent 14,6% et les petits représentent 31,4% des pratiquants de l'élevage ovin.

Si globalement la conduite ne diffère pas beaucoup pour les différentes catégories d'élevage, les systèmes ne sont pas les mêmes aussi bien pour les objectifs recherchés que pour les stratégies adoptées. En effet on peut identifier deux principaux systèmes :

- Un système spéculatif qui a pour objectif de maximiser le profil en faisant de l'élevage aussi bien une bonne opportunité d'emplacement qu'une base d'accumulation. La stratégie dans ce cas se base sur

des liquidités financières importantes, un suivi constant des mercuriales et un réseau de relations développé pour trouver à temps des parcours à louer.

- Un système familial où l'objectif recherché est de diversifier et d'améliorer le revenu de la famille en valorisant les ressources alimentaires locales et la main-d'œuvre familiale.

Les éleveurs subissent presque tous les effets des années de sécheresse. Les effets se traduisent pour tous par une baisse de revenu suite au recours croissant à l'achat d'aliments. Mais l'impact n'est pas le même pour les divers types d'éleveurs.

Malgré une baisse relative de leurs revenus, les gros éleveurs s'en sortent mieux. Les moyens financiers dont ils disposent leur permettent d'acheter les aliments de bétail et de payer l'Achaba. Parmi eux, rares sont ceux qui sont obligés de vendre une partie du capital. Au contraire, certains profitent de la baisse des prix pour acheter des animaux au plus bas de leurs prix et spéculer.

Les petits et moyens sont plus affectés. Pour l'achat des aliments de bétail, ils sont en général obligés de vendre une partie de leur capital à des périodes où les prix sont bas (80 à 85% du prix de l'année normale) 2. Pour trouver des acquéreurs, la vente concerne souvent les meilleurs sujets. Les achats d'aliments sont fractionnés et donc à des prix plus élevés que pour les gros. Lorsque la conjoncture climatique s'améliore, les femelles sont plus chères, si on veut reconstituer l'effectif initial. Ainsi ces éleveurs sont doublement pénalisés : à la vente et à l'achat. Les difficultés tiennent beaucoup plus à des problèmes de gestion de leur trésorerie qu'à des problèmes de rentabilité de leur élevage. En effet, le troupeau est en même temps un moyen de production et une caisse pour la famille. Son effectif se trouve donc exposé à la variation selon la conjoncture naturelle et selon les événements importants (mariage, construction, scolarisation, nouvelle orientation du système de production, soins...).

La contribution de l'élevage au revenu total diffère selon les types d'élevage. En se basant sur l'enquête PDRI réalisée en 1994 dans les deux délégations de Gafsa Nord et Sidi Aïch au nord du gouvernorat, où l'élevage est essentiellement un élevage d'ovins et de caprins, il est possible de dresser le Tableau 4.

Tableau 4. Relation entre le revenu d'élevage et la contribution de l'élevage au revenu total

Classes de revenu d'élevage en D ³	Contribution de l'élevage au revenu total (en %)
< 500	5,0
500-1000	19,5
1000-2500	28,6
2500-5000	65,0
>5000	87,0

Comme on peut le constater, plus le revenu de l'élevage augmente et plus sa contribution dans le revenu des ménages s'accroît. Cela signifie que si l'effectif baisse, la recherche d'autres sources de revenu en agriculture et hors de celle-ci devient une nécessité (à titre d'exemple, chez les petits éleveurs dont le revenu de l'élevage est inférieur à 500 D, le revenu extra-agricole dépasse les 2/3 du revenu total).

IV – Gardiennage du troupeau et association

1. Le gardiennage du troupeau : un gardiennage essentiellement familial

Chez les petits et moyens éleveurs, le gardiennage est exclusivement assuré par des membres de la famille.

Généralement, les gros éleveurs possédant plus que 100 brebis ont recours à un berger. Certains font même employer 2 bergers.

On ne peut cependant pas compter uniquement sur le berger si on veut élever un effectif important de bêtes. En effet une seule personne ne peut tout seule assurer toutes les tâches qu'exige la conduite du troupeau. Il doit s'absenter de temps à autre. Son employeur peut à tout moment s'attendre à son départ. La participation des membres de la famille au gardiennage, même chez les gros éleveurs, est donc inévitable. En effet, on peut constater que chez ces derniers, la taille de la famille et du nombre de ses actifs sont plus élevées que chez les autres (Tableau 5).

Tableau 5. Relation entre types d'élevages, nombre de personnes et nombre d'actifs par famille

Types élevage	Nombre moyen de personnes par famille	Nombre moyen d'actifs par famille
<20 brebis	6 à 7	3 à 5
de 20 à 100	6 à 7	4 à 5
>100	8 à 9	5

Source: enquête PDR1 1994. CRDA de Gafsa

L'emploi est assuré par deux genres de différents âges. Même les scolarisés y participent pendant leur temps libre. Les filles et les femmes viennent souvent en secours lorsqu'on n'arrive pas à trouver un berger.

En plus du gardiennage, la complémentation matin et soir et la recherche d'eau pour l'abreuvement prennent une place non négligeable.

Le nombre de bergers ne dépasserait pas 500. Depuis plusieurs années, ils se sont beaucoup raréfiés. Nombreux parmi eux sont jeunes. Leur moyenne d'âge est de 32 ans. Leur niveau d'instruction est très bas. Certains sont même analphabètes. Généralement ils préfèrent se faire employer dans d'autres zones que dans leurs zones d'origine. Par ordre décroissant, ils sont généralement originaires des Ouled Abdelkrim, Ouled Slama de la région et Ouled Tliil du gouvernorat de Kasserine, limitrophe du gouvernorat de Gafsa.

Les faibles possibilités d'emploi les obligent à pratiquer cette activité. Nombre d'entre eux visent à constituer leur propre troupeau ou à faire croître l'effectif déjà possédé. Certains sont tout le temps bergers. D'autres s'adonnent occasionnellement à cette activité lorsque leur situation matérielle les y oblige.

Leur recrutement se fait généralement par le biais de connaissances et lors des jours des souks hebdomadaires. Le contrat est toujours moral. Les cas de litige sont réglés généralement par des personnes âgées, expérimentées et connues pour leur impartialité, et parfois en faisant intervenir des personnes de la collectivité de l'employeur et d'autres de la collectivité du berger, et ce lors du jour du souk.

Traditionnellement la rbatia était le mode de rémunération dominant. Celle-ci était en nature. Elle comprenait l'hébergement, la nourriture, des habits et un nombre de bêtes fonction du croît du troupeau. Donc aucune rémunération en espèce n'existait. Elle était liée au résultat.

La rbatia consiste à payer le berger en nombre de bêtes proportionnel à l'effectif des brebis. Le berger choisit parmi les femelles de différents âges, des bêtes qui ne sont ni les meilleures ni les mauvaises. Généralement il n'attend pas la fin de l'année. Il peut recevoir ce qui lui revient même avant, tous les 2 à 3 mois par exemple. Si ses bêtes sont gardées dans le troupeau de l'employeur, le berger doit participer aux dépenses, surtout d'alimentation.

Sa rémunération a été améliorée. En effet, auparavant pour 100 brebis, il recevait 5 femelles alors qu'actuellement cette part a atteint 10 femelles. Au-delà d'un grand effectif (200 brebis) la rémunération par le système rbatia atteint un plafond.

Progressivement, le système de rémunération a été profondément modifié. L'évolution générale des conditions socio-économiques et la prédominance des rapports par le marché en a imposé la monétarisation d'une grande partie.

Actuellement, divers modes de rémunération coexistent :

- la rbatia telle qu'elle existait auparavant mais dans de très rares cas ;
- la rémunération en espèces, par mois ou par nombre de têtes gardées ;
- la rémunération en partie selon la rbatia et le reste en espèce. C'est le mode le plus répandu. Il offre au berger la possibilité de subvenir aux dépenses courantes tout en se ménageant une épargne sous forme de brebis. Elle convient également au propriétaire puisqu'elle lie le berger aux résultats qui concernent le croît du troupeau et son état.

Dans ces 3 cas, le berger est pris en charge pour l'hébergement, la nourriture, les habits, le thé et parfois même le tabac à priser.

L'accord entre l'employeur et le berger doit préciser si le dernier doit participer ou non, en plus du gardiennage, à la complémentation des animaux, au transport de l'eau pour l'abreuvement, etc.

2. La forme d'association

La forme d'association la plus répandue est celle de la "chlama". Elle est très ancienne. Un associé (le bailleur de fonds) apporte le capital cheptel et assure les dépenses courantes nécessaires (aliments, soins...). Le troupeau est confié à l'autre associé qui fournit sa force de travail et sa terre. L'ampleur de cette forme d'association n'est pas connue, mais il est fort probable qu'elle ait beaucoup régressé en raison du rétrécissement des parcours. Généralement le bailleur de fond s'adonne à d'autres activités ; il vit en milieu urbain et veut faire fructifier son argent. L'associé est généralement un petit éleveur ou un non-propriétaire de cheptel mais possesseur de terrain et disposant de main-d'œuvre. Le contrat d'association est moral. Il dure 3 ans renouvelables. Le partage du produit se fait à la fin de la 3^e année et parfois lors de la 2^e année quand les conditions climatiques sont bonnes. Le partage consiste à évaluer le cheptel au début (CI = capital initial) et à la fin (CF = capital final) et à comptabiliser la vente des produits (P) et les dépenses courantes (D). Le bailleur de fonds doit récupérer ce qu'il a engagé (CI + D). De la somme du $\{(CF) + (P)\}$ est déduite la somme $\{(CI) + (D)\}$. Le résultat obtenu est partagé en deux parts :

le bailleur de fond touche $\{(CI + D) + \{(CF + P) - (CI + D)\} / 2$;

l'associé touche $\{(CF + P) - (CI + D)\} / 2$

V – L'alimentation : un important recul de la place de la végétation naturelle et un bilan fourrager régional toujours déficitaire

Il y a des décennies, l'élevage traditionnel des ovins se basait pour son alimentation sur la végétation naturelle. L'alimentation était donc liée aux précipitations. En conséquence l'effectif du cheptel pouvait chuter comme il pouvait s'accroître, parfois dans des proportions importantes (30 à 40% pour la période 1941-1960 à Gafsa) (Filali, 1966).

Actuellement, en année moyenne, la végétation naturelle ne couvre qu'environ 40% des besoins du cheptel (ovins, caprins, bovins, camélidés). En année bonne, comme en 1996, le taux de couverture n'a été que de 45 %. En année difficile, comme en 1995, il était inférieur à 20% (Krit, 1997).

La conjugaison de plusieurs facteurs est à l'origine de cette importante baisse de la place de la végétation naturelle :

- le rétrécissement des parcours suite à l'importante extension des cultures ;
- la baisse de la productivité des parcours ;
- l'important accroissement des effectifs surtout des ovins.

On constate actuellement une diversification des sources d'alimentation. En plus de la végétation naturelle, on a recours aux chaumes, grignon d'olives, bois de taille des oliviers, orge en vert et sorgho dans les zones d'épandage, fourrages en irrigué, orge grain, son, paille, foin, concentré, sous-produits des cultures maraîchères, cactus...

La place du son, de l'orge grain et du concentré est importante. À cet égard l'approvisionnement des éleveurs auprès de l'office des céréales nous éclaire. En effet, sans compter les approvisionnements effectués par le biais des autres circuits, les ventes de l'office des céréales en son et orge entrent dans la couverture du cheptel pour environ 16,7% en année sèche (1995), 7,8% en année moyenne (1992) et 4,1% même en bonne année (1996).

L'alimentation n'obéit pas à un calendrier fixe. La combinaison des différentes sources d'alimentation varie selon la conjoncture climatique de l'année et de la saison, leur disponibilité et leurs prix. La gestion de l'alimentation exige surtout de la part des gros éleveurs prudence et prévoyance. Chez ces derniers, on commence en premier lieu à utiliser la végétation naturelle puisqu'elle est la source alimentaire la moins chère ; par la suite on cherche à louer des parcours ou des chaumes (achaba). Le concentré, le son et l'orge et parfois le foin et la paille sont de toute manière en stock. Certains d'entre eux vont jusqu'à louer des terres qu'ils sèment en céréales pour utiliser leurs chaumes par la suite, en plus du grain à récolter. Le recours à l'achaba est rarement pratiqué chez les petits et les moyens éleveurs.

D'après l'agence de l'OEP à Gafsa, entre les besoins du cheptel et la production fourragère de la région, existe un déficit de l'ordre de 56% (1991-92). En année sèche il s'aggrave davantage et atteint 72% (1994-95). Même en bonne année ce déficit est constaté dans une proportion de 32% (1995-96). Pour le combler, le recours à l'achaba, au son, orge grain et concentré est inévitable.

L'arrondissement de la production animale du CRDA de Gafsa attribue généralement les problèmes de digestion de temps en temps constatés chez les ovins à l'instabilité du régime alimentaire qui caractérise l'élevage dans la région.

À cause de la suppression de sa subvention le concentré a perdu beaucoup de sa place dans l'alimentation, surtout au profit du son qui est moins cher. La baisse importante du concentré produit par les unités industrielles et la forte demande du son le prouvent.

L'utilisation du son, de l'orge et du concentré varie avec la catégorie d'ovins. En général les brebis allaitantes et gestantes sont prioritaires et sont alimentées séparément. Certains gros éleveurs vont jusqu'à séparer 3 et même 4 catégories d'ovins.

VI – Autres aspects de la conduite de l'élevage ovin

Désormais la conduite du cheptel ovin obéit à une logique de marché. Les éleveurs de la région ont la réputation d'avoir intensifié et artificialisé cet élevage en se basant sur la brebis queue fine. En plus de cela, en cherchant à avoir le maximum de production en moins de temps possible, actuellement cet élevage est caractérisé par :

- une production par brebis comprise entre 2 et 3 agneaux en deux ans ;
- une croissance journalière du poids des agneaux supérieure à celle de la barbarine ;
- un sevrage précoce et la vente des agneaux à un âge plus jeune et à un poids incitatif pour la boucherie ;
- une réforme des brebis plus tôt que prévu ;
- un renouvellement des femelles productrices essentiellement par le biais du marché ;

- un recours fréquent aux prophylaxies sanitaires ;
- une tendance à l'introduction de techniques récentes pour l'amélioration de la prolificité (technique des éponges vaginales).

Conclusion :

Pour une réflexion sur le devenir de ce système d'élevage

La mutation de l'élevage ovin en zone aride tunisienne a été plus profonde dans le gouvernorat de Gafsa. Le système actuel continue de s'intensifier et de s'artificialiser. De plus en plus il se détache des ressources naturelles qui étaient à la base de son développement. Ce système tend-t-il à s'étendre à d'autres régions ? Sa viabilité sera-t-elle assurée dans le nouveau contexte de mondialisation ? Sur ces pistes de réflexion, il est nécessaire de porter un intérêt important.

Notes

1. Le décret du 19/3/1893 a mis à la disposition des colons éleveurs des béliers mérinos et des brebis queue fine Algérienne à des prix encourageants.
2. D'après le suivi hebdomadaire effectué par l'agence de l'OEP de Gafsa sur la conjoncture des animaux, des viandes et des aliments de bétail.
3. D = dinar tunisien (environ 0,85 dollars US)

Abréviations

CRDA : Commissariat régional au développement agricole
 OEP : Office de l'Élevage et des Pâturages
 PDRI : Programme de développement rural intégré

Références

- **Bardin P.**, 1944. Les Arabes du contrôle civil de Gafsa et leur genre de vie. IBLA n°6, 62 pages.
- **CNEARC et CIHEAM**, 1992. Diagnostic rapide des systèmes d'élevage de la région du projet Gafsa-Nord (Tunisie). Stage d'un groupe d'étudiants sous la direction d'A. Bourbouze.
- **CRDA de Gafsa**. Plusieurs rapports annuels.
- **Filali M.**
 مصطفى الفيلالي: تجارب إدماج البدو في تونس بالحياة الريفية. حوليات الجامعة التونسية. العدد الثالث. سنة 1966
- **Krit R.**
 رياض كريت: قطاع تربية الماشية و المراعي بولاية قفصة. مساهمة التندوية الجهوية للتربية الفلاحية بقفصة في السدوة الإقليمية حول تنمية المراعي بالجنوب التونسي. تطاوين 29 ديسمبر 1997
- **Ministère de l'Agriculture**. Budget économique, 1997.
- **Ministère de l'Agriculture**. Enquête structure 1994-95.
- **Ministère de l'Agriculture**. Statistiques du ministère de l'Agriculture, 1974.
- **Secrétariat d'état au plan et à l'économie nationale**. Plan quadriennal 1965-1968. Agriculture et pêche.

